

### Projet de Loi de Finances pour 2023

## **Départements de France reconnaît des avancées, mais regrette l'absence de marges de manœuvres fiscales**

« La situation financière prévisionnelle des Départements est tout sauf favorable. Nous le répétons depuis des mois : la soutenabilité des finances départementales tient à la fois aux importants efforts conduits en gestion ces dernières années, ainsi qu'à la dynamique fragile des recettes de DMTO après la crise Covid-19. Mais elle est purement conjoncturelle quand les dépenses que l'on nous impose depuis un an sont structurelles : avenant 43, hausse du point d'indice, revalorisation des métiers du médico-social, primes de feu, augmentation du RSA et revalorisation des minima sociaux... Et cela sans même parler de la conjoncture économique : hausse du coût de l'énergie, du prix des matières premières dans les domaines de la restauration, du bâtiment, des transports. Certains Départements vivent de réelles difficultés. Dans ce contexte, ce projet de loi de finances laisse une impression mitigée. Nous avons été écoutés sur la trajectoire mais nous avons à travailler sur les perspectives », précise François Sauvadet, Présidents de Départements de France.

Départements de France note quelques avancées, signe que le dialogue instauré avec le Gouvernement d'Elisabeth Borne commence à porter ses fruits :

- La suppression de la CVAE – que DF a regrettée – est compensée par une part de la TVA, à la place d'un prélèvement sur recette dynamique. La période de référence retenue 2020-2022 est un sujet de satisfaction d'autant que le Gouvernement s'est engagé à intégrer par la suite l'année 2023 dans le période de référence selon des modalités à préciser. L'absence d'année blanche permettra par ailleurs de bénéficier de la dynamique de TVA observée entre 2022 et 2023.
- DF se félicite également que la logique des contrats de Cahors soit abandonnée.
- DF s'accorde sur la nécessité de travailler ensemble à une trajectoire de maîtrise des dépenses publiques qui relève pour l'essentiel de l'Etat et de diminuer les dépenses de 0,5% par rapport à l'inflation prévisionnelle. Encore faudrait-il que l'objectif cible de cette diminution de 0,5% s'applique sur un périmètre de dépenses qui soient pleinement maîtrisées pour l'heure par les Départements.  
Nous avons été entendus sur l'essentiel, mais il reste que Départements de France regrette, en dépit des engagements du Gouvernement, l'absence d'exclusion de ce périmètre : des allocations individuelles de solidarité (AIS), des mesures nouvelles engagées par le Gouvernement à l'approche des élections et des contrats en cours d'exécution. Il est en effet paradoxal de demander aux Départements de contraindre une dépense sur laquelle ils n'ont pas de prise, puisqu'elle dépend des injonctions de l'État lui-même.
- DF conteste également la non-prise en compte de l'inflation pour la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette non-indexation va générer une perte de recette conséquente pour les Départements, et représente une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques qui s'ajoute aux 10 Md€ des AIS non compensés.

*« Les Départements sont conscients de la situation financière globale et acceptent de prendre leur part dans le redressement des finances publiques. Mais encore faut-il que les mesures soient proportionnées et justes ! », assure François Sauvadet. « Les circonstances impliquent le grand retour des Départements dans la vie politique française. La montée des précarités est préoccupante. L'absence de marges de manœuvre fiscales porte ainsi un vrai risque d'inertie, de suspension de dépenses périphériques, et notamment des dépenses d'investissement. Le risque est de rajouter de la crise à la crise. J'appelle ainsi le Gouvernement à faire confiance aux Départements, à lâcher prise, et à mettre effectivement leurs moyens en adéquation avec l'évolution des charges qu'il leur impose ! »*